Informations de base

1996/2084(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Tourisme: évaluation du plan d'action communautaire 1993-1995 **Subject** 4.50 Tourisme	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
TRAN Transports et tourisme	HARRISON Lyndon H.A. (PSE)	04/06/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/04/1996	Publication du document de base non-législatif	COM(1996)0166	Résumé
20/05/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
01/10/1996	Vote en commission		Résumé
01/10/1996	Dépôt du rapport de la commission	A4-0299/1996	
24/10/1996	Débat en plénière		
25/10/1996	Fin de la procédure au Parlement		
18/11/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1996/2084(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/4/07838

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0299/1996 JO C 347 18.11.1996, p. 0005	01/10/1996	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0563/1996 JO C 347 18.11.1996, p. 0420-0446	25/10/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1996)0166	30/04/1996	Résumé

Tourisme: évaluation du plan d'action communautaire 1993-1995

1996/2084(COS) - 30/04/1996 - Document de base non législatif

-OBJECTIF : le rapport vise à rendre compte de l'évaluation du plan pluriannuel d'action communautaire en faveur du tourisme réalisée par un groupe de consultants externes et entend répondre aux critiques soulevées par cette évaluation dans la perspective d'un nouveau plan tourisme. -CONTENU : Le rapport des consultants exposé en annexe au rapport, se veut une analyse approfondie du programme tant sur le fond (la décision 92/421/CEE) que sur la forme (les actions mises en oeuvre). Il ressort ainsi que : -la structure du plan a entraîné des difficultés qui resteront valables pendant toute la durée du plan : les consultants critiquent en particulier l'incohérence et la fragmentation des mesures, la confusion entre la fin et les moyens, l'absence de clarté de certaines actions, la présence d'actions incomplètes ou se chevauchant, une ambition excessive vu les ressources disponibles et le manque de continuité sur une période de 3 ans; -sur la forme (évaluation technique du plan), les consultants font un bilan très mitigé des mesures prises : ils relèvent notamment que la qualité des projets a été faible en 1993 mais s'est améliorée en 1994, que l'impact des actions a été limité, que la viabilité de l'après-projet était très limitée (l'objectif étant, dans de nombreux cas, de récolter simplement des fonds CE), que l'application commerciale de certains projets n'a pas toujours été réfléchie, que les projets pilotes en matière de culture, de technologie et de formation offraient un bilan contrasté, etc. Parallèlement, le rapport des consultants fait un bilan du rôle et du positionnement sur le marché de l'Unité tourisme de la Commission, de la réalisation des objectifs du plan (en particulier des "onze mesures" reliées aux objectifs). Il fait également état de l'effet désastreux des accusations de fraudes, puis de la suspension de certains membres de l'Unité tourisme sur la réalisation des projets et fait une série de recommandations clés, en particulier pour le programme futur. D'une façon générale, la Commission accepte l'évaluation des consultants et ses critiques. Elle souligne cependant que la complexité du tourisme au niveau européen et les points de vue divergents entre Etats membres et au sein du Parlement ont rendu difficile le maintien de la cohérence du plan. Pour répondre à la critique du manque de qualité technique des actions, la Commission accepte l'idée proposée par les consultants de ne subventionner qu'un nombre réduit de grands projets répondant à un besoin effectif. Parallèlement, la Commission déplore aussi les problèmes survenus dans l'unité Tourisme qui ont largement affecté les performances du programme. La Commision estime, enfin, que par-delà les critiques, le plan a offert un contexte utile pour l'exécution d'actions pratiques et a fourni la base sur laquelle des partenariats avec l'industrie pourront être envisagés, à l'avenir. Elle souligne en particulier, l'importance d'une concertation et d'une coordination accrue aux différents niveaux administratifs : local, régional, national et européen.

Tourisme: évaluation du plan d'action communautaire 1993-1995

1996/2084(COS) - 25/10/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Lyndon HARRISSON (PSE, RU) sur l'évaluation du plan d'action communautaire en faveur du tourisme (1993-1995), le Parlement européen plaide pour que la Conférence intergouvernementale confère à la politique du tourisme une base juridique indispensable à la coordination des actions nationales et européennes. Estimant que l'industrie touristique européenne est négligée et que la protection des touristes doit être améliorée, le Parlement demande que l'on poursuive des actions orientées prioritairement vers le secteur privé (en particulier les PME), afin d'offrir davantage de possibilités de croissance et de création d'emplois. Il demande notamment la poursuite des actions telles que celles en faveur des handicapés ou pour la création de statistiques européennes. Enfin, le Parlement souhaite la mise en oeuvre de projets pilotes pour remédier au problème de la congestion du trafic pendant les vacances et l'intensification des actions dans des domaines tels que l'étalement des vacances, le tourisme rural, le tourisme des jeunes, le tourisme sportif, le tourisme culturel et de découverte, le tourisme des personnes âgées.